



Extrait du Accompagnement vers l'emploi

<http://emploi.spf75.org/Dynamiser-votre-carriere-avec-la-VAE>

Dynamiser votre carrière avec la VAE

- Conseils pour la recherche d'emploi



Date de mise en ligne : lundi 6 mars 2017

Description :

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le portail de la validation d'acquis de l'expérience : www.vae.gouv.fr

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit inscrit dans le [Code du travail](#). Elle permet à toute personne, **quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau d'études et son statut**, de faire reconnaître son expérience professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales ou de bénévole, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le portail de la validation d'acquis de l'expérience : www.vae.gouv.fr

La validation de vos expériences = VAE

Les compétences apprises "sur le tas" et les expériences pratiques sont un précieux bagage qui peut être valorisé grâce à la Validation et de l'Expérience (VAE).

Identifier, confronter et valider votre projet professionnel de la VAE est un moyen efficace de donner un nouveau à votre carrière.

Un guide édité par Pôle-Emploi a pour objectif de vous accompagner dans les différentes étapes de votre VAE, de la réflexion préalable sur votre projet à la validation de vos acquis par un jury compétent. Vous y trouverez des conseils pratiques et une aide adaptée pour mieux connaître les différentes étapes de ce dispositif.

Télécharger le guide : [Télécharger le guide](IMG/pdf/guide_vae.pdf "PDF - 3.2 Mo")

Guide de la validation des acquis de l'expérience

Ce guide est aussi disponible dans les agences de Pôle-Emploi

Retrouvez toutes les adresses de Pôle-Emploi à Paris sur ce site à la rubrique :

[Adresses utiles pour l'emploi](#)

<!--[if !IE]><!--><!--<![endif]--> <!--[if IE]><![endif]-->